

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727
Dépot légal : à parution

N°1174 du 26 octobre 2013 | www.libres.org
1981-2013 | 32ème année de parution

Hebdomadaire 1,50€



SOMMAIRE DU N°1174

EDITORIAL : La Toussaint : fête de l'espoir
pp. 1-2

CONJONCTURE : Professions fermées : le client est-il roi ? pp. 3-4

ACTUALITÉ : Chômage : pas de panique, la courbe va s'inverser p. 4 - Nous sommes tous des footballeurs p. 5 - Nous sommes tous espionnés p. 5

DEMANDEZ LE PROGRAMME : p. 6-7

LU POUR VOUS : livres, articles et sites p. 8

La Toussaint : fête de l'espoir

A quelques jours de la Toussaint, je ne crois pas inutile de rappeler le sens profond de cette grande fête, qui peut aujourd'hui inspirer notre croisade pour la liberté.

Tout d'abord, et les chrétiens le savent bien, la Toussaint n'est pas une fête triste, mais une fête joyeuse. C'est un jour d'allégresse. Il y a de la joie à honorer tous ceux, connus et inconnus, qui ont vécu dans la sainteté. Et ils sont des multitudes «J'ai vu une foule immense que nul ne pouvait dénombrer, une foule de toutes nations, races, peuples et langues» nous dit l'Apocalypse de Saint Jean. C'est rappeler que la sainteté est un chemin offert à tous les hommes. Toussaint, c'est la démocratisation de la sainteté.

L'allégresse ne vient pas que du passé, de la mémoire des

saints qui nous ont précédés, mais aussi du futur, de la promesse que tous ceux qui vivent dans la sainteté, et nous tous qui y sommes appelés, vont accéder à une vie d'où le temps et les larmes auront été effacés.

Toussaint est un acte de foi dans un avenir de joie, c'est une fête de l'espoir. Et, chose encore plus importante, cet espoir est offert à tous les hommes : tous saints si nous le voulons. La sainteté n'est pas réservée à une infime minorité de bienheureux, qui font et qui auront fait des choses remarquables dans leur vie. Certes de grands personnages comme Jean XXIII ou Jean Paul II qui seront canonisés en avril 2014 sortaient de l'ordinaire et ont pesé sur le sort de millions de croyants et in-croyants. >>

BULLETTIN D'ABONNEMENT

- s'abonne à la formule postale pour 20 numéros (35 €) ou 40 numéros (60 €)
 s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)
 envoie une liste de personnes pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule postale ou électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la SEFEL et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

SEFEL chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

M Mme Mlle NOM..... Prénom.....

Adresse

Code postal Ville..... Courriel

sefel

SOCIETE D'EDITION ET DE FORMATION ECONOMIE ET LIBERTE

Chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4 - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org

La Toussaint, fête de l'espoir (suite)

Mais chacun peut venir grossir la «foule immense», car la sainteté ne signifie pas être «héroïque et grandiose, auréole et mystique» (Guillaume de Menthière). Il y a dans la sainteté une grande dose d'humilité, elle est souvent faite de petites attentions aux autres, de petites victoires sur soi. On rapporte que « Saint François de Salles a dû batailler trente ans pour apprendre à fermer une porte sans la claquer » ; la douceur, la maîtrise de sa violence, la marche vers la sérénité, nourrissent cette sainteté au quotidien, aussi profonde que l'admirable sacrifice des martyrs qui sont persécutés et meurent pour leur foi.

Il n'est pas surprenant que le texte de l'Évangile de la Toussaint soit celui des Béatitudes. Car les Béatitudes montrent les divers chemins vers la sainteté, ouverts aux « pauvres de cœur, aux doux, à ceux qui pleurent, à ceux qui ont faim et soif de la justice, aux miséricordieux, aux cœurs purs, aux artisans de la paix, à ceux qui sont persécutés pour la justice, à ceux que l'on insulte et que l'on persécute pour leur foi ». A tous ceux qui empruntent ces chemins, le Christ fait la promesse décisive : « Réjouissez-vous, soyez dans l'allégresse, car votre récompense sera grande dans les cieux ».

Si je veux transposer le sens de la Toussaint au monde profane, c'est un appel à l'allégresse qui s'impose aujourd'hui. Je vois trop souvent autour de moi des gens qui se lamentent, qui se révoltent ou au contraire se résignent. Les uns pleurent sur leur santé perdue, ou celle d'un être cher, les autres sur leur famille détruite, d'autres encore sur leur misère et leur insécurité, qui menacent les

leurs. On les comprend, mais le désespoir les paralyse, alors que le courage de lutter les soulagerait – puissent-ils y accéder avec notre aide peut-être. Mais la sinistrose a envahi le débat public : nos gouvernants, nos élus, n'ont-ils pas perdu toute raison, notre patrimoine, notre travail, notre liberté ne sont-ils pas menacés, voire ruinés, et notre nation n'est-elle pas divisée et livrée à la haine et à la violence ? Nous sommes loin de l'esprit des Béatitudes !

A mes yeux, ce n'est pas le moment de pleurer sur la France du déclin, sur la tombe de la liberté. Ce n'est pas le moment de la fuite en avant, de la radicalisation des désespoirs, de la revanche des injustices. C'est le moment de montrer le chemin. Il nous reste quelques mois avant les échéances politiques majeures de 2017 pour amorcer et développer la reconquête des esprits, et cette bataille devra se prolonger sans cesse, sans la trêve d'une victoire (probable) des oppositions en 2014.

“ Les béatitudes libérales ne sont pas éloignées des béatitudes chrétiennes ”

Eclairer les Français sur les béatitudes libérales : voilà notre mission. D'ailleurs les béatitudes libérales ne sont pas éloignées des béatitudes chrétiennes. Elles exigent toutes deux une véritable conversion personnelle : reprendre courage, y croire à nouveau,

encore et toujours, et aller vers ceux qui doutent, vers ceux qui souffrent, vers ceux qui veulent harmonie, justice et paix.

J'ai eu depuis quelques semaines l'occasion de rencontrer des centaines de personnes, connues et inconnues, qui sont attentives et réceptives au message de la liberté et de la responsabilité. C'est cette « foule immense » qu'il faut maintenant informer, enseigner, motiver. Elle sera le levain de la pâte libérale, à enfourner peut-être en 2017, ou avant, ou après.

Je sais que l'une des caractéristiques de notre démission collective est le scepticisme, nourri d'années de déraisons et d'échecs. Certains d'entre vous me prennent ou me prendront pour un rêveur. Mais d'une part je crois que les Français manquent de rêve, il faut leur en donner, D'autre part le rêve est devenu réalité durable dans un grand nombre de pays, qui ont retrouvé prospérité et harmonie sociale.

“ Y croire à nouveau, encore et toujours ”

Alors, profitons de la leçon d'allégresse que nous donne la Toussaint et essayons, en toute modestie et en toute conscience de nos imperfections, de nous parer des vertus de nature à nous inscrire dans la lignée de tous les saints.

Jacques Gareilo

PROFESSIONS FERMEES : LE CLIENT EST-IL ROI ?

Si les monopoles (publics) disparaissent peu à peu, comme nous l'avons vu la semaine dernière, l'actualité immédiate, à propos des taxis ou des médicaments, attire notre attention sur une autre atteinte à la concurrence, celle des professions fermées.

Est-ce à dire que le secteur privé peut, lui aussi, supprimer la concurrence ? Pas à lui seul. Il lui faut l'appui des pouvoirs publics et si ces professions sont règlementées, ce n'est pas pour protéger le client, sa santé ou sa sécurité, mais pour protéger le professionnel des rigueurs de la concurrence. C'est donc bien l'Etat qui détruit la concurrence, pour le bonheur des professionnels en place et le malheur du client : le client-roi est devenu sujet.

La concurrence, problème de nombre ou d'ouverture ?

Ces derniers temps, ce sont les taxis qui ont été sur la sellette. Pour exercer cette profession, il ne suffit pas de savoir bien conduire et d'avoir un véhicule en bon état. Il faut encore avoir une « licence » donnant le droit d'exercer. A Paris, le nombre de taxis autorisés a été fixé par une loi de 1937 et n'a que très peu augmenté depuis. De même chaque ville de province a son nombre de taxis strictement limité.

Voilà donc un bon exemple de profession fermée, qui explique que certains jours vous attendez en vain un taxi pendant une heure.

L'ouverture d'un marché est le critère essentiel qui définit la concurrence. Ce n'est pas le nombre en soi, comme l'ont cru les néo-classiques, mais l'ouverture, c'est-à-dire l'existence effective ou potentielle d'autres professionnels libres de s'installer et d'offrir leurs services. Circonstance aggravante pour les taxis : les tarifs sont fixés par l'Etat. La concurrence est donc inexistante : les heureux professionnels se partagent le marché. Enfin, à l'occasion d'un départ à la retraite ou d'un changement d'activité, le titulaire de la licence peut revendre fort cher sa plaque à quelqu'un qui attendait depuis longtemps de pouvoir s'installer.

De Rueff à Attali : des rapports au placard

Il y a longtemps que ce phénomène, qui concerne des cen-

taines de professions, des notaires aux pharmaciens, a été dénoncé. C'était le cœur du rapport Rueff-Armand en 1960, ces professions fermées constituant le véritable obstacle à la croissance : ouvrir les professions, c'était faire baisser les prix, créer des emplois et libérer du pouvoir d'achat. Rien n'a été fait. Plus tard, Nicolas Sarkozy a confié une mission semblable à Jacques Attali, le diagnostic a été le même et les propositions d'ouverture identiques.

Rien de sérieux n'a été mis en œuvre. Les professions sont protégées par la loi et toute tentative de contournement est réprimée. On a vu des menaces contre des étudiants accusés de concurrence déloyale pour transporter des clients dans une sorte de «pousse-pousse» ou un arrêté fixant la longueur minimale des voitures pour empêcher la concurrence des petits véhicules !

L'argument est toujours le même : protéger le consommateur. D'où la fermeture de la profession de pharmacien (avoir un diplôme ne suffit pas, le nombre de pharmacies dépend du nombre d'habitants) comme des professions juridiques (comme notaire, pour «garantir» l'authenticité des actes). La protection du client peut justifier l'exigence de qualités professionnelles, sanctionnées par un diplôme, mais ne peuvent en aucun cas justifier la fermeture d'une profession : en quoi doubler le nombre d'offices de notaires ou de pharmacies menacerait-il la qualité du service, si le professionnel est compétent ?

Quinze minutes d'attente obligatoire pour les VTC

Les VTC, voitures de tourisme avec chauffeur : voici l'ennemi. D'une part le développement des moyens de communication, du type Smartphone a provoqué une explosion dans ce secteur, d'autre part les clients des taxis sont exaspérés. Une offre plus accessible, une demande plus pressante : voilà qui aurait dû conduire à l'ouverture attendue depuis si longtemps.

Mais c'était compter sans la force de dissuasion de la corporation. Après avoir envisagé une solution qui semblait devoir être acceptée par toutes les parties en présence, le ministère a tranché et on a eu une réglementation malthusienne. Non seulement on ne peut héler les VTC dans la rue, mais il faut désormais, c'est la loi, un délai minimum de quinze minutes entre un appel et la prise en charge du client. On a donné raison aux «enrayeurs», comme disait Bastiat, à ceux qui barrent la route au progrès et défendent les «droits acquis». Mais en France on déteste ceux qui entreprennent, on préfère les rentes obtenues avec les privilèges.

Les professionnels des taxis ont-ils remporté une grande victoire ? Ils auraient voulu aller plus loin dans leurs privilèges, et obtenir un délai...d'une heure ! Mais, surtout, ils n'ont pas compris les vrais dangers qui menacent leur avenir. Le danger ce ne sont pas les VTC, ce sont les charges et contraintes qu'ils subissent et subiront de plus en plus. >>

Professions fermées : le client est-il roi ? (suite)

Ils feraient mieux de protester contre les impôts, contre les mesures anti-automobile et même contre la fermeture elle-même, qui les a conduits à payer leur droit d'entrée à des prix astronomiques.

La concurrence reprend toujours ses droits

On voit les mêmes combats d'arrière-garde dans d'autres professions fermées. Ainsi, les pharmaciens ont cherché à freiner la vente de produits de para-pharmacie en grande surface et la vente de médicaments par Internet. Il a fallu un arrêté ministériel pour l'autoriser, mais il est extrêmement restrictif : seules 36 officines sur plus de 22 000 ont obtenu l'agrément des agences régionales de santé. Il faut un serveur sécurisé et on ne peut acheter un meilleur référencement dans les moteurs de recherche. Bref la liberté d'entreprendre à la française.

En réalité, dans cette affaire de professions fermées, les choses ne

manqueront pas d'évoluer. D'abord les directives européennes imposent la libre circulation des services comme de la main d'œuvre. Déjà, certaines décisions de justice entrouvrent la porte et certaines professions, comme les commissaires-priseurs, ont dû se plier à la concurrence. Ensuite, la poussée concurrentielle emporte tout sur son passage : si on ferme la porte, elle passe par la fenêtre. Nos professions fermées n'empêchent pas le monde entier d'innover. Internet rend ces réglementations obsolètes. Une récente enquête des Echos a montré que « l'avènement de la société numérique était en train de déverrouiller les professions » réglementées ; ce qu'Internet a fait dans les médias, le commerce ou les voyages commence à se faire dans ces professions fermées : nouveaux acteurs, extension du marché au monde entier. L'offre se diversifie.

Enfin, le résultat le plus clair de la fermeture et de la protection est de rendre nos entreprises moins inno-

vantes et productives que les entreprises étrangères équivalentes. Car à l'étranger, les professionnels, n'étant pas soumis aux mêmes contraintes, se sont adaptés : miracle de la concurrence. Le monopole rend au contraire frileux et conservateur.

Certes, comme l'avait décrit Bastiat avec humour dans sa « pétition des marchands de chandelles », les professions appellent les pouvoirs publics au secours pour demander qu'on mure les fenêtres afin d'empêcher la concurrence déloyale du soleil. Mais ces nouveaux « marchands de chandelle », au lieu de demander au bourreau une minute de plus, feraient mieux d'innover, car la concurrence reprend toujours ses droits.

Quant aux pouvoirs publics, ils oublient que la finalité de l'entreprise n'est pas en elle-même, mais dans le service du client. Le roi, c'est le client et lui seul.

Jean Yves NAUDET

Chômage : pas de panique, la courbe va s'inverser

Seul un bug statistique a retardé l'inversion ce mois-ci. Mais le mois prochain...

Le mois prochain les statistiques seront au rendez-vous. Avec les dizaines de milliers d'emplois-avenirs et de contrats de génération, le chômage sera en baisse. D'ailleurs il l'aurait peut-être été dès le mois de septembre si malencontreusement l'opérateur SFR responsable de l'envoi des demandes d'inscription au chômage ne s'était pas embrouillé dans les chiffres d'août de telle sorte que 50.000 chômeurs avaient disparu des statistiques. En fait, le mois de septembre n'aurait pas été si mauvais si le mois d'août n'avait pas été tellement bon. Cette démonstration imparable est celle du gouvernement.

En réalité, ce gouvernement, comme les précédents, n'a jamais engagé la moindre lutte contre le chômage. Il est scandaleux d'avoir tant de chômeurs alors que la science économique donne une réponse claire au défi du chômage :

1° Liberté totale du contrat de travail, tant pour l'embauche que pour le licenciement, ce qui au passage signifie la suppression du smic à l'origine du chômage des jeunes ;

2° Baisse des impôts, et surtout de leur progressivité, qui décourage les gens les plus entrepreneurs, créateurs d'emplois. Disparition de l'ISF et baisse de l'impôt sur les sociétés avec un

taux moitié moindre.

3° Baisse des charges sociales, par fin du monopole de la Sécurité Sociale sur les retraites, l'assurance maladie, l'assurance chômage.

Evidemment, il s'agirait d'un choc terrible pour la classe politique et les syndicats. Aussi préfère-t-on en haut lieu le statu quo et la statistique.

Avec un aplomb que lui autorise sa qualité d'économiste, notre ministre du travail Michel Sapin de nous rassurer pleinement : « les tendances aujourd'hui sont au ralentissement du chômage ; elles seront demain à la baisse du chômage ». Donc pas de panique avant le 31 décembre au soir. •

Nous sommes tous des footballeurs

Les sportifs acceptent mal le 75 %. Et les autres victimes de la frénésie fiscale ?

Certains ont voté Hollande parce qu'il promettait de « faire payer les riches » ! La mise en place d'un taux de 75 % sur la plus haute tranche de l'impôt sur le revenu a été reçue comme une mesure de justice par des millions de Français. Ils pensaient certainement à ces centaines de milliers de patrons, de cadres supérieurs, de banquiers, de magnats de la finance, dont on sait qu'ils touchent des salaires astronomiques, qui plus est en exploitant les salariés et le peuple entier. Bref 75 % c'est punir des parasites.

Oui, mais il y a maintenant des dommages « collatéraux ». Le premier c'est l'évasion fiscale, les capitaux et les hommes qui partent à l'étranger ; solution hon-

teuse, antipatriotique. Le « pay in France » devrait être obligatoire au même titre que le « made in France ».

Le deuxième dommage, c'est l'évasion sportive : les footballeurs, basketteurs, tennismen et autres désertent les stades français pour exprimer leurs talents à l'étranger. Voilà qui compromet la qualité des équipes, et qui menace l'un des jeux favoris du peuple. Fort heureusement, les dirigeants de clubs sont là pour obtenir une niche, et gageons qu'on la trouvera.

L'affaire met en relief une éternelle tare de la fiscalité française : elle est inégale, pénalise les uns, exempte les autres, au gré des pressions et des intérêts électoraux. Bref, elle est arbitraire.

Cette tare est actuellement aggravée par une autre : la rétroactivité. Ce qui se passe maintenant pour la taxation de l'épargne placée en assurance-vie et en PEA est la négation de l'état de droit : réclamer un supplément d'impôts pour des revenus passés est une honte – il n'y a pas de mot trop fort pour cela.

En dehors de la lutte des classes, la frénésie fiscale est également légitimée aujourd'hui par l'impératif fort noble de réduction des déficits. C'est simplement oublier que plus l'impôt est spoliateur moins il y a de rentrées fiscales, et qu'il existe une autre façon d'équilibrer un budget : réduire les dépenses. •

Nous sommes tous espionnés

Depuis le Chevalier d'Eon les techniques se sont améliorées

Grosse fâcherie des Européens contre les Américains. Allant jusqu'à des échanges téléphoniques entre Hollande et Obama, Merkel et Obama, conversations à leur tour écoutées bien sûr. Les médias ont brossé sur les « grandes oreilles » de la NSA, agence nationale de la sécurité des Etats Unis, qui couvre les réseaux téléphoniques et informatiques du monde entier. On voit un espion US derrière chaque simple citoyen français.

Dans cette poétique évocation, il y a simplement oublié de plusieurs faits. Le premier, c'est que les Français espionnent aussi le reste du monde. C'est ce qu'explique Bernard Squarcini, dit « le Squale » ancien directeur de la

DCRI (Direction Centrale du Renseignement Intérieur, née en 2008 de la fusion des Renseignements Généraux et de la DST). Le deuxième, c'est que l'espionnage devient aujourd'hui un impératif majeur pour la lutte contre le terrorisme inspiré et organisé par l'« Islam radical » (Squarcini) – ce qui n'empêche pas la défaillance dans l'affaire Merah. Le troisième c'est que la tension est extrême entre Etats Unis et Union Européenne au moment de la négociation de l'accord transatlantique de libre-échange, et tous les traquenards semblent permis. Le quatrième et dernier – mais nous osons à peine en parler – c'est que le gouvernement Ayrault a besoin d'aller plus loin que le Front National dans le registre anti-

américain. Il faut maintenant démontrer que la France n'a pas peur de tenir la dragée haute à nos ennemis en passe de devenir héréditaires, les Américains.

Fort heureusement, les relations entre les peuples ne passent plus aujourd'hui par les valises diplomatiques et les services d'espionnage. Elles se font à travers le commerce mondial, le tourisme, et l'éveil d'une compréhension universelle, très sensible chez les jeunes. Tandis que la société politique se gonfle dans la guerre ouverte ou larvée, la société civile, elle, se renforce dans l'échange et contribue à la paix.

Au lieu de s'entre-espionner, il vaut mieux s'entraider. •

Demandez le Programme

La réglementation est un fléau qui ravage l'économie française, mais aussi la vie privée des Français, mais encore l'état de droit. L'inflation législative marque le déclin du droit, car la loi n'est ni stable, ni claire, ni générale. Elle est source d'incertitude et d'arbitraire, elle a des coûts prohibitifs. Comment rompre avec le « harcèlement textuel » ?

Jacques Garello

Qui est responsable de l'inflation réglementaire ?

Pour en finir avec les abus de la réglementation, je me demande d'où ils viennent. Du Parlement ? Du gouvernement ? De l'administration ?

Bien que la Constitution lui attribue ce rôle, le Parlement a perdu depuis bien longtemps l'initiative des lois. Pour 85 % des lois ce ne sont ni les députés ni les sénateurs qui les proposent, c'est le gouvernement qui en fait le projet. C'est l'exécutif qui a l'initiative des lois. Et le législatif n'a qu'à suivre. Sans doute peut-il déposer des amendements au texte soumis, mais s'ils sont d'une vraie signification, le gouvernement fera jouer la règle du « vote bloqué » et dira donc aux parlementaires : « c'est tout ou rien ».



Les parlementaires
marchent au pas

Le gouvernement n'a pas pour autant la maîtrise des textes. Car,

au niveau des ministères, ce sont les hauts fonctionnaires qui connaissent la législation en vigueur et peuvent infléchir les changements voulus par le gouvernement. L'administration des Finances est particulièrement influente, car elle détient les cordons de la bourse et la plupart des textes lui sont soumis, quand ce n'est pas elle qui les initie (notamment en matière fiscale et sociale).

Aussi bien le Conseil d'Etat que la Cour des Comptes, consultés sur ces procédures législatives, ont maintes fois déploré l'incohérence et l'inopportunité des textes produits par nos autorités publiques. Les « actes administratifs », comme disent les publicistes, sont bien sous le contrôle des tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat, mais la jurisprudence de ces magistrats n'a ni la rigueur ni la clarté de celle des juges de droit commun.

La source européenne

Enfin, et non le moindre, une grande partie des textes votés par le Parlement français n'est que la transposition en droit français des directives européennes conçues par les Commissions de Bruxelles – et ensuite soumises au Parlement Européen ou au Conseil. Certes la France traîne les pieds, et notre pays est celui qui met le plus de temps à appliquer les directives européennes, mais actuellement la quasi-totalité des textes sont transposés, en attendant d'être exécutés.

Les normes européennes les plus

nombreuses et les plus contraignantes concernent l'hygiène, la santé, et de plus en plus l'environnement. C'est bien Bruxelles qui réglemente l'alimentation, le logement, la pollution, bref le quotidien de notre vie.

Le principe d'un droit européen est aberrant parce qu'il revient à effacer toutes les traditions juridiques des différents peuples. Le droit n'est pas le produit instantané d'une assemblée ni d'une cour de justice, ni d'un traité, mais de l'expérience vécue par des gens vivant ensemble et découvrant par tâtonnement les règles qui leur permettent de vivre en paix.

L'acte unique, ratifié par les Européens (Anglais compris) en 1986, avait consacré la règle de la « mutuelle reconnaissance des normes » : un produit devait être accepté dans n'importe quel pays européen s'il était en conformité avec les normes de son propre pays. Ce principe allait très loin puisque parmi les normes nationales on peut inclure la fiscalité indirecte (TVA), qui est une caractéristique majeure d'un produit.

Mais progressivement une autre doctrine l'a emporté : celle de l'harmonisation des normes nationales en vue de déboucher sur des normes européennes. Dès lors les autorités de Bruxelles n'ont cessé de concevoir ce fameux droit européen sorti de nulle part sinon de compromis politiques, et obligatoirement transposé dans les divers droits nationaux.

Revenir au principe de la mutuelle reconnaissance des normes est une réforme prioritaire au niveau européen.

Restaurer l'indépendance du législatif et du judiciaire

Au niveau national, la première réforme à introduire est de restaurer l'indépendance du Parlement. Il n'a qu'un rôle mineur dans la conception et l'adoption des textes, il faut le rétablir dans ses prérogatives.

Surtout depuis l'adoption du quinquennat la majorité parlementaire est devenue « présidentielle », les députés (et parfois même les sénateurs) n'ont aucune indépendance réelle car leur réélection est suspendue à l'investiture du parti et au financement de leur campagne. Or la loi sur le financement des partis soumet ce financement au nombre d'élus déjà en place : lancer une nouvelle formation politique est légalement impossible. Belle conception de la démocratie : l'argent des candidats distribué par l'Etat !

Il est bon également que la démocratie ne soit pas uniquement « représentative », car la fidélité des représentants du peuple aux promesses et aux discours n'est que très approximative. Il faut donc compenser ce risque, comme le font les Suisses, par des doses importantes de démocratie directe, avec le referendum d'initiative populaire. Aujourd'hui le referendum est d'initiative politique, c'est un vote de confiance ou de rejet du pouvoir en place, tant au niveau national que local. Le referendum véritable permet au « peuple législateur » (Rousseau) d'exercer son pouvoir et de prévenir les excès législatifs des représentants aux assemblées locales et nationales.

Restaurer l'indépendance du pouvoir judiciaire est tout aussi urgent. D'une part, il n'est pas normal que la France soit dotée de tribunaux administratifs, juridictions d'exception qui évitent à l'administration de subir le contrôle des juges de droit commun. En Angleterre, la Reine elle-même doit comparaître, s'il y a lieu, devant les juridictions ordinaires. Les tribunaux de l'ordre administratif, coiffés par le Conseil d'Etat, ont bâti un « droit public » et une jurisprudence qui ignorent bien souvent les règles du droit des biens et du droit des personnes du Code Civil (bien qu'il soit malmené par l'inflation législative). D'ailleurs le Code Civil se perd au milieu d'une soixantaine de « Codes » : le droit commun a disparu.



Restaurer l'indépendance du pouvoir judiciaire

Comme a disparu aussi l'indépendance de la magistrature, puisque le Conseil Supérieur est dominé par le pouvoir exécutif, tout comme la carrière des magistrats. Montesquieu doit se retourner dans sa tombe.

Réduire l'Etat

En fait, la réglementation est la carte de visite de l'Etat Providence. C'est bien parce que la puissance publique veut prendre tout en mains qu'elle multiplie les règles imposées aux citoyens. Naguère le pouvoir intervenait surtout à travers le budget et les dépenses publiques, subventionnant et redistribuant. Mais aujourd'hui les caisses sont vides, et la réglementation est une manière efficace de gouverner, de créer des privilèges pour les uns au détriment des autres.

La réglementation n'est pas là par hasard. Elle est bien souvent la meilleure façon de satisfaire des intérêts particuliers corporatifs (toujours au prétexte d'intérêt général bien sûr). D'ailleurs au niveau européen les lobbies sont reconnus et écoutés, au niveau français les syndicats et les corporations s'arrangent pour mettre « la loi » de leur côté.

En conclusion, je crois qu'il faut aller plus loin que de simples réformes institutionnelles. C'est bien en s'attaquant à l'Etat Providence que l'on mettra fin à l'inflation de textes. Pour réduire les textes de l'Etat, il faut réduire l'Etat lui-même. Déréglementer c'est donc aussi privatiser, réduire la « sphère de l'Etat » (Constant).

Tel est bien le sens de ce programme : libérer les Français des chaînes de l'Etat Providence. •



L'égalité, une passion française ?

Les Français sont plus éloignés qu'on ne le pense de l'idéologie égalitariste qui obsède la classe politique. C'est l'enseignement majeur de cet ouvrage écrit par quatre sociologues à la suite d'une enquête réalisée entre 2009 et 2011 auprès d'un échantillon de Français.

Certes les Français pensent que les inégalités se sont beaucoup aggravées en cette période de crise, mais ils ne les tiennent pas pour totalement anormales. Il existe d'ailleurs plusieurs types d'inégalités : les inégalités de départ (ou inégalités des chances) et les inégalités à l'arrivée (inégalités de résultats). Parmi celles-ci, les inégalités de revenus sont importantes, mais les Français ne les attribuent pas à un quelconque « vol ». Ils considèrent en général ces inégalités comme « justifiées ». Plus important encore : contrairement aux théories marxisantes d'un Pierre Bourdieu, l'ouvrier ne croit pas que les mauvais résultats scolaires de son enfant soient le résultat de sa condition sociale.

Autre sujet d'actualité : les rémunérations des dirigeants d'entreprises. Les Français font bien la distinction entre ceux du CAC 40 et la grande majorité des petits patrons qui ne gagnent que 3 ou 4 000 euros par mois. Un patron qui a bien développé son entreprise mérite de gagner de l'argent tout comme un footballeur de talent. Au passage, on relève que les Français interrogés connaissent très bien les fourchettes de salaires pratiquées aujourd'hui.

L'inégalité qui les choque le plus est l'accès aux soins. Ils ne l'acceptent pas.

Enfin, les Français considèrent que l'Etat doit garantir à tous un minimum de ressources. En conclusion l'inégalité n'est pas considérée par les Français comme une injustice. Ce sont les hommes politiques qui la conçoivent ainsi, afin de justifier leur interventionnisme au nom de la « justice sociale ». Non, l'égalité n'est pas une passion française...

Rappelons aussi que ce livre est préfacé par le regretté Raymond Boudon. Cette préface aura été probablement le dernier texte avant son décès...

Bogdan Calinescu

L'égalité, une passion française ?, Armand Collin, 2013

A nos amis lecteurs,

*La Toussaint nous met en vacances. Grâce à notre bon ministère de l'Education Nationale, et à notre bon ministre, qui a le plus grand respect pour toutes les religions, en particulier la religion chrétienne, la plupart d'entre nous serons en vacances cette semaine de Toussaint. La Nouvelle Lettre s'associe à cette initiative et, en citoyens durables, équitables et le reste, nous ne ferons pas paraître la nouvelle lettre samedi 2 novembre.
La prochaine Nouvelle Lettre sera datée du 9 novembre.*



Le programme libéral que présente actuellement la série d'articles de Jacques Garello est largement inspiré par le « programme du candidat libre » conçu lors des dernières élections présidentielles.

Le candidat libre avait beaucoup d'idées, et elles sont toutes d'actualité, d'autant plus que la dérive socialiste a aggravé la situation depuis un an.

Vous pouvez retrouver le programme soit en nous commandant le DVD qui a repiqué le site, soit en allant sur le site www.lecandidatlibre.fr directement. Le site est évidemment plus accessible, mais le DVD vous permet d'organiser réunions et forums.



C'est à vous qu'il appartient de relayer les arguments libéraux, et l'existence d'un programme solide et réaliste, mis à l'épreuve dans de nombreux pays étrangers, est un atout décisif.

« C'est quoi le libéralisme ? » Vous répondez : voici le programme.

BULLETIN DE COMMANDE

DVD Le candidat libre 5€
Frais de port : 1 DVD 2€
plus de 2 DVD 6€

NOM

Prénom

Adresse

.....

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la SEFEL et de nous les faire parvenir à :
SEFEL c/ ALEPS, BP 80026,
13545 Aix en Provence Cedex 4